NOUVELLE SÉRIE
No. 109
Circulaire au Clerge

Evêché de Rimouski, 28 octobre 1885.

1o. *Pèlerinage spirituel à St Pierre du Vatican.*

Monsieur le curé.

Au milieu des maux qui affligent partout la Sainte Eglise, de pieux chrétiens en Italie sont à organiser un pèlerinage à St Pierre du Vatican à Rome, en l'honneur de la Très Sainte Vierge, dont l'Immaculée Conception a été solennellement proclamée dans cette archibasilique en 1854, et des SS. Apôtres Pierre et Paul, dont les corps y reposent. Ce pèlerinage aura lieu le 8 décembre prochain. Mais, comme beaucoup de fidèles ne peuvent se rendre à Rome en personne ils pourront prendre part *d'esprit et de cœur* à ce pèlerinage aux conditions suivantes :

I. Faire la neuvaine préparatoire à cette Fête, à commercer le 29 novembre, 1er dimanche de l'Avent, et réciter le chapelet chacun de ces neuf jours, en priant aux intentions du Pape. Une indulgence de 300 jours peut être gagnée chaque jour de cette neuvaine.

II. Offrir une petite aumône,—de *deux centins*—pour contribuer : 1o. à l'achat et à l'entretien d'une magnifique lampe, qui brûlera continuellement dans l'église de St Pierre, en l'honneur de Marie et de ces deux Saints Apôtres ;—2o. à la célébration de 100 messes pour les souscripteurs et tous ceux qu'ils veulent recommander, et de 100 autres messes pour leurs

défunts ;—3o. à la célébration d'une messe le 2 novembre chaque année *à perpétuité* pour les souscripteurs défunts, dans cette église.

Une indulgence plénière applicable aux défunts, a de plus été accordée par le Souverain Pontife Léon XIII, le 28 juin dernier, à tous qui feront ce pèlerinage spirituel, qui célèbreront dévotement cette neuvaine préparatoire, et qui, s'étant confessés avec repentir, communieront le jour même de la fête ou l'un des jours de l'octave de l'Immaculée Conception, et prieront selon les intentions du Saint-Père.

Toute personne qui recueillera 100 souscriptions de 2 centins chacune, et enverra la liste et le montant au *secrétariat de l'Evêché* d'ici au 15 novembre prochain, recevra une belle peinture oléographique représentant la Vierge et l'Enfant Jésus, devant qui St Dominique et Ste Catherine de Sienne sont agenouillés pour recevoir le Saint-Rosaire, le tout entouré des quinze mystères du Rosaire dans autant de médaillons. Chaque liste devra être sur du papier mince.

La balance des offrandes qui pourra rester, sera déposée auprès du Saint-Siège, afin de subvenir plus tard, en 1887, aux frais des Noces d'or de Léon XIII.

Permettez-moi de recommander cette œuvre à votre zèle, Monsieur le curé ; n'oubliez pas de tout envoyer *pour le* 15 *novembre*.

Votre tout dévoué,

† JEAN, Ev. de St. G. de Rimouski

P. S.—Veuillez lire cette Circulaire à votre prône le jour de la Toussaint.